



Communiqué de presse

57/20

Montreuil, le 4 juin 2020.

Parution du Rapport IGAS - Service de Santé au Travail Interentreprise

Qu'il faille réformer les SSTI est une certitude ! Mais certainement pas en faisant table rase !

Pour le collectif des syndicats CGT des SSTI, le rapport préconise quelques évolutions bienvenues, entre autres les missions des infirmières de santé au travail qu'il propose d'étendre, même si pour ce faire, il faudra une revalorisation de la profession.

Nous partageons également, avec les rédacteurs du rapport, leur constat d'absence de lien entre SSTI dans le suivi Santé-Travail des salariés, tout au long de leur parcours professionnel et le manque de visibilité de leur offre de service. Mais face à cette difficulté, le rapport suggère de faire table rase de l'existant en centralisant, normant, aseptisant la santé au travail et en privilégiant le quantitatif -objectifs, indicateurs de suivis, résultats- dont on sait bien que leur finalité est souvent détournée au détriment d'un travail de qualité.

La Fédération CGT de la Santé et de l'Action Sociale, dans un courrier adressé à l'IGAS le 8 novembre 2019, proposait la mise en place d'une cotisation identique pour tous les services. Une collecte centralisée par un organisme d'Etat favoriserait une meilleure égalité de suivi, à la condition que soient prises en compte les spécificités de chaque bassin d'emplois, de chaque entreprise, de chaque collectif de travail et de chaque salarié. La gestion de cette collecte devrait être assurée par un organisme paritaire qui redistribuerait les fonds aux différents SSTI de manière à garantir leur indépendance. Nous regrettons que ces éléments n'aient pas été pris en compte.

Bien pire, si le rapport semble reprendre cette idée de collecte centralisée, il ne le fait pas dans le même esprit, mais bien dans une logique mercantile et économique. Ainsi, il préconise même des surfacturations aux entreprises, pour des actions qui font certainement actuellement partie des missions des SSTI. L'esprit général semble être de faire main basse sur l'argent généré par le système "santé travail".

Le rapport se fourvoie également lorsqu'il entend insérer de la compétitivité entre les SSTI, à base de performances et d'incitations financières. C'est ce que nos gouvernants ont fait par le passé avec l'Hôpital avec le résultat édifiant et catastrophique que l'on sait et qui est apparu flagrant lors de la récente pandémie.

En réalité, le mal profond dont est atteint la Santé au Travail vient des successions effrénées de réformes successives sans leur laisser ni le temps d'aboutir, ni aux équipes de s'en saisir.

La CGT dit NON à des préconisations dont les fondations sont mercantiles et économiques.

Oui à un prolongement des réformes de 2012 et 2016 qui ont renforcé la priorité de la prévention primaire, de l'individuel au collectif et un suivi de santé adapté aux expositions réelles des salariés.

NON à une Santé au Travail bureaucratique pilotée par les chiffres.

OUI à une Santé au Travail qui privilégie les actions en milieu de travail avec le médecin en coordinateur et animateur dans l'équipe pluridisciplinaire.

NON à un suivi hors-sol, à distance avec le tout télé-médecine.